



**Déclaration liminaire de la
CGT Finances Publiques
de la DiSI Paris-Champagne
aux CAPL n°1 et 2 du 3 juillet 2012
relatives aux affectations locales**

Monsieur le Président de la CAP Locale,
Mesdames et Messieurs de la parité administrative,
Cher-e-s camarades,

Au terme de cinq années de mise en place de réformes régressives menées sous l'égide de la RGPP et dont la fusion DGI-DGCP se voulait emblématique, notre administration en ressort considérablement affaiblie, tant du point de vue de l'exercice de ses missions que des moyens en emploi pour les accomplir pleinement et des conditions de vie au travail des agents.

Sous le précédent gouvernement, plus de 150 000 emplois auront été rayés de la carte dans la Fonction publique d'État. A la DGFIP ce sont 25 000 emplois qui ont été supprimés ces 10 dernières années, dont près de 15 000 emplois ces 5 dernières années (3 000 pour l'année 2012).

Les suppressions d'emplois ferment de plus en plus les départements à toute mutation et ce, sur plusieurs années. Au vu du système mis en place par l'administration, le risque est grand de voir remis en cause la possibilité de muter au titre de la convenance personnelle. Nous dénonçons à ce sujet la pratique de l'administration qui consiste à indiquer que certains départements de province sont ouverts, alors que des agents extérieurs aux départements ne rentrent pas au projet.

La parution ce week end du rapport de la cour des comptes, a donné lieu à diverses annonces qui laissent entendre la poursuite, voire l'aggravation de cette politique pourtant dénoncée. C'est ainsi qu'il est envisagé le maintien du gel du point d'indice, ainsi que la poursuite des suppressions massives de postes, en particulier à la DGFIP. Le nouveau gouvernement a pourtant affiché la volonté d'arrêter la RGPP et de lancer un nouveau projet de « refondation et de modernisation de l'action publique »... Pour la CGT Finances publiques, cette perspective doit clairement prendre appui sur les revendications que les personnels portent depuis des années. Notre intervention syndicale visera à concrétiser cette exigence et à ouvrir de véritables négociations, à tous les niveaux, sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

En tout état de cause, nous ne saurions accepter que les responsables de notre administration continuent à ignorer la nouvelle situation créée et poursuivent la mise en œuvre des contre-réformes et des restructurations des services selon les logiques antérieures qui ont été rejetées démocratiquement par les citoyens de notre pays. Ceci légitime les exigences que nous portons, à l'égard de la Direction Générale et du nouveau

gouvernement, d'arrêt immédiat des dites contre-réformes et de toutes les restructurations, d'un bilan contradictoire réel de la fusion et de mesures immédiates à prendre.

Celles-ci concernent :

- **L'arrêt des suppressions d'emplois et le comblement des postes vacants,**
- **L'arrêt des licenciements et un plan de titularisation des personnels non titulaires,**
- **La revalorisation du point d'indice,**
- **La suppression du jour de carence,**
- **L'accès automatique au 8ème échelon de la catégorie C,**
- **L'abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève,**
- **L'abandon de la Prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation,**
- **L'abandon du projet de corps interministériel des informaticiens.**

Concernant plus précisément l'instauration du jour de carence, nous nous permettons d'insister une nouvelle fois sur l'iniquité de cette mesure, visant soi-disant à lutter contre la fraude et le prétendu déficit de la branche maladie de notre sécurité sociale. Que penser des 25 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises, des 18 milliards de cotisations non reversées aux URSSAF par les mêmes entreprises, comparé aux prétendus 2 milliards de fraudes des bénéficiaires de prestations sociales ? Rappelons que l'on ne choisit pas de tomber malade et que les fonctionnaires ne cotisent pas à la branche maladie.

La CGT FiP exige l'abrogation de l'article 105 de la Loi de Finances pour 2012, l'annulation de la circulaire d'application de la DGFIP du 14 mai 2012, et le remboursement de toutes les sommes indûment prélevées sur la paie de juin 2012.

A la DiSI Paris-Champagne, ce sont plus de 150 agents qui viennent d'en faire les frais.

Concernant la CAPL qui nous réunit aujourd'hui, nous déplorons l'absence des éléments nécessaires à la bonne compréhension du mouvement. Par exemple, nous n'avons pas les éléments concernant l'état des effectifs de notre DiSI, la situation des vacances de postes, ni avant, ni après le projet, ainsi que la situation des agents à temps partiel.

Ce manque de visibilité ne peut que nourrir de vives inquiétudes.

Monsieur le Président, nous sommes bien conscients des difficultés liées à la mise en place de notre nouvelle Direction, c'est pourquoi nous siégeons avec vous, ici, aujourd'hui.

Néanmoins, il est impératif qu'à l'avenir, et conformément à vos engagements de créer les conditions nécessaires à un dialogue social de qualité, vous nous donniez les moyens indispensables à l'exercice de nos mandats.

Nous demandons enfin que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de la séance.